Mercredi 27 Décembre 1922. — N° 147. TÉLÉPHONE 52 62me année

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an fr. 9.— (avec *Bulletin officiel* fr. 13.50
ETRANGER : 18 fr. par an (avec *Bulletin* 22 fr.)
(Expédition des 3 numéros de la semaine le vendredi soir)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES (Corps 7)
Canton : 20 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Etranger : 30 ct. la ligne
RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace
S'adresser à Publicitas, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du *Confédéré*

L'Economie allemande et la Politique du „mark"

II

(Voir « Confédéré » No 146, 22 décembre 1922)

Cette politique de la vente à jet continu de monceaux de marks-papiers qui vont en se dépréciant, jointe au concours prêté par le Reich à son économie nationale, a permis à l'Allemagne, dès l'année 1920, de reconquérir sur les marchés étrangers une situation que l'on n'aurait jamais osé envisager pour elle avant la défaite. L'Allemagne est la grande concurrente de tous les producteurs mondiaux sur tous les marchés disponibles ; et cela, elle le doit à la baisse de son change qui lui permet, grâce à un prix de revient incomparablement inférieur à celui de tous les autres pays, de pratiquer un « dumping » dangereux.

Par « dumping », on entend la politique économique de certains producteurs d'un Etat donné. Ils vendent systématiquement leurs produits sur un marché étranger, **au-dessous du prix de revient,** afin d'anéantir telle ou telle branche de la production dans le pays où le « dumping » est pratiqué. Une fois maîtres de ce marché, ils pourront relever leurs prix et réaliser de gros bénéfices. Par exemple, telle catégorie de producteurs allemands, après une entente, décide de vendre ses produits en Suisse au-dessous du coût de production, afin de ruiner telle branche de l'industrie suisse. Ce résultat obtenu, les producteurs allemands seront maîtres du marché suisse pour cette marchandise.

Or, grâce à son change déprécié, l'Allemagne, jusqu'à ces derniers temps, pouvait vendre en tous pays beaucoup de ses produits au-dessous du prix de revient des producteurs autres que les Allemands. La raison en était que le pouvoir d'achat du mark à l'intérieur de l'Allemagne était plus élevé que son cours au change. Ainsi, à la date du 25 décembre 1920, les prix ont monté en Angleterre, depuis 1913, de 160 % ; on calcule qu'en Allemagne le coût de la vie avait augmenté de 1.500. La parité du mark calculée sur le pouvoir d'achat intérieur ressortait donc à 115 marks par livre sterling ; or, il fallait, au cours de l'époque, 250 marks pour avoir une livre sterling. En d'autres termes, le producteur allemand payait les salaires de ses ouvriers en monnaie dont le pouvoir d'achat intérieur était supérieur à celui du mark à l'étranger ; il décaissait de ce chef moins de marks qu'il n'en recevait pour ses marchandises ou leur équivalent en monnaie étrangère. C'était, en dehors du bon marché relatif de la main-d'œuvre allemande, une véritable prime que le producteur allemand encaissait. Mais, il nous faut ajouter que le bénéfice qu'il pouvait retirer de cette prime était souvent partagé avec l'acheteur étranger, si bien que la valeur de l'exportation en or n'augmentait pas en accroissement en tonnage : son change déprécié lui permettait en définitive, simplement de fournir ses produits à meilleur compte que ses concurrents.

Quoi qu'il en soit, grâce à sa politique d'exportation du mark-papier — qui entraîna avec elle, la dépréciation de sa devise, le déficit budgétaire, l'inflation fiduciaire — l'Allemagne a réussi, pendant ces trois dernières années, sans empirer le sort de ses travailleurs, à être active et prospère, à abaisser considérablement ses prix de revient, à éliminer la concurrence étrangère sur tous les marchés.

Mais cette poussée industrielle reposait sur **une base trop fragile :** l'exportation des **marks-papiers, pour ne pas** être précaire. La spéculation internationale qui a acquis **depuis 1919 plus de 100** milliards de marks, en est saturée. L'Allemagne a beau jeter aujourd'hui des marks par billions sur le marché des devises, ses offres tombent dans le vide. Et, pendant ce temps, les prix à l'intérieur du pays haussent d'une façon vertigineuse. L'économie allemande est arrivée au point où la baisse du mark, si rapide soit-elle, est devenue impuissante à créer à son avantage le déséquilibre entre les prix intérieurs et les prix mondiaux dont ses exportateurs ont si longtemps profité. La dépréciation du mark a atteint un degré tel que les approvisionnements en matières premières de l'industrie allemande et des vivres indispensables pour que l'Allemagne subsiste se trouvent compromis. Les voisins de l'Allemagne peuvent se sentir menacés par les répercussions économiques et sociales d'une crise sans précédent dans ce pays.

Il n'est pas douteux que les acheteurs de marks de jadis qui, à tort, avaient confondu l'Allemagne économique avec son change, s'affolent devant la faillite certaine de leur spéculation et que les Allemands, de leur côté, cherchent à convertir, à quelque prix que ce soit, leurs marks en monnaie étrangère. L'Allemagne entre dans le stade des « Angskaufen », achats de panique qu'a connus l'Autriche. A peine un individu a-t-il une petite somme à sa disposition qu'il achète immédiatement n'importe quoi pour se débarrasser de ses marks. C'est le moment aussi où les commerçants refusent de céder leurs marchandises contre des marks et se mettent à exiger le paiement en monnaie étrangère, même de leurs compatriotes sur le marché intérieur, à peine de refuser la livraison. A moins d'un concours de circonstances absolument improbables et quasi irréalisables — car il faut toujours, dans les appréciations de cette nature, laisser la porte ouverte au miracle — à moins d'un «miracle», l'économie allemande se trouve en face d'un dilemme : ou réorganiser son système monétaire, ou sombrer dans l'anarchie. E. A.

Chambres fédérales

CONSEIL NATIONAL

Après avoir liquidé pour un semestre les épineuses questions d'**allocations de renchérissement aux employés de la Confédération,** le Conseil national, selon préavis favorable du Conseil fédéral, adopte une motion Zgraggen :

Le Conseil fédéral est invité à soumettre à bref délai aux Chambres un projet de revision de la loi sur les traitements des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération afin que le projet puisse être discuté dans le courant de l'année 1923.

M. Musy n'a-t-il pas déjà un projet tout prêt ?

M. **Petrig** interpelle le Conseil fédéral :

Le Conseil fédéral sait-il que les indemnités de route qui sont allouées aux soldats valaisans pour certains parcours de montagne ne sont pas conformes aux prescriptions légales ?

Est-il disposé à traiter les soldats valaisans sur le même pied que les autres soldats suisses ?

M. Scheurer répond que les soldats valaisans sont traités sur un pied d'égalité avec ceux des autres cantons et conformément aux règlements en vigueur qui prévoient des allocations de montagne pour les routes : Simplon, Maloja et Ofen-pass.

La motion Zurburg dont nous avons parlé et relative au sursis est le sauvetage d'une épave de la loi sur les menées révolutionnaires qui sombra dans le naufrage le 24 septembre.

Voici le texte de la motion développée dans la séance du 21 décembre par M. **Seiler.** La question soulevée est très intéressante pour notre canton :

Considérant la situation toujours plus critique des populations des régions montagneuses et notamment l'impossibilité dans laquelle se trouvent les cantons et les communes d'assumer les frais de travaux dans ces régions,

Considérant la nécessité de rendre l'existence plus supportable à ces populations et de les empêcher d'émigrer en masse,

Le Conseil national invite le Conseil fédéral à présenter un rapport sur la manière dont la Confédération pourrait contribuer à améliorer et à construire des voies de communication reliant les villages de la montagne à la plaine.

C'est M. le conseiller fédéral Chuard qui répond au motionnaire, dans un discours bienveillant et très instructif pour le développement de l'idée émise par M. Seiler, laquelle revêt une importance considérable.

L'intérêt en est grand non seulement sous le rapport économique, mais aussi au point de vue social et national. Il faut maintenir à la montagne des populations qui sont des sources d'énergie et de vitalité pour le pays.

M. Chuard est bien d'avis que l'établissement de voies de communications est un facteur important pour empêcher le dépeuplement des régions montagneuses ; il faudra trouver les moyens pour répondre aux vœux de M. Seiler.

Pour pouvoir donner suite à ses propositions, on devra avoir recours à **l'article 23 de la Constitution** et à la **loi sur l'amélioration de l'agriculture.**

Cet article 23 dit :

La Confédération peut ordonner à ses frais ou encourager par des subsides les travaux publics qui intéressent la Suisse ou une partie considérable du pays.

M. Chuard craint d'entrer résolument dans cette voie ; il serait peut-être difficile de s'arrêter en route. En vertu de cet article, la Confédération a subventionné jusqu'ici une dizaine de routes, toutes des voies de grande communication, sauf celles du **Samnaun** (à la frontière austro-grisonne) et de **Vira-Indemini** (près du Lac Majeur), construites pour relier directement ces localités frontières excentriques au reste de la Suisse. Le même article 23 a permis des corrections de lacs et le subventionnement de la construction des portes de Bâle.

Mais il serait plus rationnel, peut-être, de faire ici application de la loi sur l'amélioration de l'agriculture à laquelle on viendrait en aide par la voie des subventions.

La proposition Seiler est acceptée seulement sous la forme de postulat. Au lieu d'être sous le coup d'une obligation, le Conseil fédéral n'est lié que par un vœu. Il étudiera l'objet en conscience.

En séance finale, MM. Hunziker et consorts déposent une motion invitant le Conseil fédéral à examiner s'il n'y a pas lieu d'allouer temporairement un subside extraordinaire de 2 millions et demi environ **aux caisses-maladie.**

La session ordinaire de décembre est close. MM. les députés se rencontreront de nouveau au Palais le 29 janvier.

CONSEIL DES ETATS

Secours à l'Autriche

M. Baumann d'Appenzell, rapporteur, relève que déjà le 27 septembre 1920 l'Assemblée fédérale a autorisé le Conseil fédéral à participer pour un montant de 25 millions de francs au maximum à une action internationale de secours, organisée par l'Angleterre et les Etats-Unis, en faveur de l'Europe centrale.

Mais ni cette action, ni la suspension temporaire des droits d'hypothèque consentie en 1921 par les créanciers n'ont réussi à améliorer d'une façon durable la situation de l'Autriche. Celle-ci s'est au contraire aggravée d'une façon inquiétante.

M. Ochsner, de Schwytz, adversaire de la nouvelle intervention financière proposée, accuse le traité de St-Germain d'être l'auteur de tout le mal dont l'Autriche pâtit.

Voici le texte de l'arrêté voté :

Le Conseil fédéral est autorisé à participer financièrement à l'œuvre de reconstruction de l'Autriche, entreprise sous les auspices de la Société des Nations. Cette participation de la Confédération sera limitée à une somme de 20 millions de couronnes-or. Elle pourra s'effectuer par avance directe de fonds ou sous toute autre forme que le Conseil fédéral jugera appropriée.

Le Conseil s'occupe encore de quelques menus objets, puis s'ajourne à fin janvier.

Emile FREY

Une des figures les plus marquantes de la politique fédérale et du radicalisme suisse d'hier vient de disparaître. Le colonel Emile Frey, ancien président de la Confédération est mort le 23 décembre à Arlesheim (Bâle-Campagne) où il s'était retiré en juillet 1921. Le défunt a atteint le bel âge de 85 ans étant né, dans le demi-canton de Bâle-Campagne, en 1837, peu d'années après la séparation d'avec Bâle-Ville, opérée en 1833 et dont son père le Dr Frey fut l'un des principaux artisans.

A 22 ans, Emile Frey se rendait aux Etats-Unis. Sitôt là-bas, il joua un rôle actif et héroïque dans la fameuse guerre de Sécession qui aboutit à la suppression de l'esclavage, conséquence de la victoire des Etats du Nord danse l'armée desquels le major Frey s'illustra. Il fut fait prisonnier par les troupes du parti esclavagiste et faillit être fusillé. Un échange de prisonniers le rendit à la liberté.

Rentré en Suisse en 1865, Frey devint conseiller d'Etat de Bâle-Campagne. En 1872, il entra à la rédaction des «Basler Nachrichten», le grand journal radical de l'époque. La même année, il était élu au Conseil national. Après dix ans de journalisme et de politique, Frey entra dans la « Carrière » en qualité de ministre suisse à Washington ; son passé américain le désignait tout spécialement pour ce poste. Mais le traité d'arbitrage suisse-américain, pour lequel notre ambassadeur avait beaucoup travaillé en collaboration avec Ruchonnet, échoua devant le Sénat américain. M. Frey rentra en Suisse en 1888, pour refaire du journalisme (qui en a goûté y revient !) à la rédaction de la « National Zeitung » de Bâle. En 1890, il est de nouveau conseiller national. Peu de mois après, il remplace Bernard Hammer au Conseil fédéral, d'où il s'en alla en 1897, après avoir été président de la Confédération en 1894. Au sein du gouvernement central, il eut à diriger le Département militaire, tâche qui, déjà alors, était hérissée de difficultés. En 1895, le peuple suisse rejetait la Centralisation militaire et l'année suivante le referendum anéantit son projet de loi sur les Peines disciplinaires dans l'armée. Emile Frey fut sensiblement affecté par ces deux échecs qui l'atteignaient personnellement et par d'autres circonstances encore.

C'est pourquoi il se retira prématurément du Conseil fédéral où il fut remplacé par Brenner, mort depuis longtemps. Frey était nommé directeur du Bureau international des télégraphes, fonction qu'il remplit jusqu'à sa retraite, soit près d'un quart de siècle.

Le colonel Frey s'intéressa toujours vivement aux affaires politiques de notre pays. C'était un type de magistrat et de soldat suisse, une personnalité vénérée et très populaire à Berne. Si nous ne faisons erreur, le colonel Frey est l'auteur d'une Histoire militaire de la Confédération suisse. G.

Cafetiers et Restaurateurs suisses

(Comm. par le Secrétariat de la Société suisse des Cafetiers et Restaurateurs). — Le Comité central de la Société suisse des Cafetiers et Restaurateurs a tenu sa séance ordinaire à l'Hôtel Bristol, à Bâle. Il a examiné le projet concernant la revision des articles 31 et 32 bis (régime des alcools) de la Constitution fédérale et il a nommé à ce sujet une commission. Il a refusé d'entrer en matière sur une proposition concernant la réglementation des conditions de travail dans la profession des hôteliers et des cafetiers. Il a fixé les modalités de l'entrée de la Société vaudoise des Cafetiers dans la Société suisse des Cafetiers et Restaurateurs. Avec l'entrée de cette grande Société, qui compte à peu près 1000 membres, tous les cantons de la Suisse sont représentés par une section cantonale dans la Société suisse des Cafetiers et Restaurateurs, excepté le canton d'Appenzell (qui ne se représente qu'avec une section de district). Pour améliorer la comptabilité et pour obtenir un calcul exact des frais généraux, une mise au concours a été décidée et conseil a été tenu sur les projets y relatifs, comme règlement, feuilles statistiques, etc. Les propositions ont été acceptées. La récompense des employés, ayant de longues années de service, qui a été décidée par l'assemblée des délégués, sera mise en vigueur selon le programme pour Noël. Pour cette première année, on a déjà fait inscrire 131 employés de 71 membres de la Société, qui recevront en tout 131 diplômes, 49 médailles, 4 montres de messieurs et 6 montres de dames.

VALAIS

CHARLES DE PREUX

Mardi 26 décembre a été enseveli à Sierre, M. Charles de Preux, préfet du district, ancien député au Grand Conseil et ancien conseiller d'Etat.

Charles de Preux était né à Venthône, en 1857. C'était le neveu de Mgr Pierre-Joseph, évêque de Sion, le second de la famille de Preux qui occupa le siège de saint Théodule. Venthône est le berceau de la famille de Preux, laquelle a fourni à l'histoire du Valais moderne quelques personnalités civiles et ecclésiastiques en vue.

Charles de Preux était le cousin germain du conseiller d'Etat actuel J. de Chastonay.

M. de Preux fit ses études classiques à Sion puis fréquenta les universités de Munich et de Paris. Il s'établit ensuite comme avocat à Sierre.

Après de premiers postes communaux à Venthône et à Randogne, le défunt représenta son district au Grand Conseil et fut élevé aux fonctions de juge-instructeur.

Candidat du Haut-Valais au Conseil des Etats en 1896, il échoua au Grand Conseil pour 4 voix contre M. Georges Stockalper, de St-Maurice.

En mai 1897, il était élu au Conseil d'Etat, en remplacement de Jean-Marie de Chastonay. Il n'accepte pas cette première élection et c'est M. Jules Zen-Ruffinen qui est nommé à sa place. Mais quand J.-B. Graven se retira du gouvernement, en 1901, Ch. de Preux consentit à y siéger jusqu'en 1906. Il dirigea tour à tour les départements de l'Intérieur et des Travaux publics.

Pendant qu'il était au Conseil d'Etat, il fut encore député aux Etats (1898-1901), puis de 1908 à 1917, il siégea au Conseil national.

Après sa retraite du gouvernement, Charles de Preux fut aussi préfet du district de Sierre, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort et siégea de nouveau au Grand Conseil jusqu'au dernier renouvellement.

M. de Preux avait quitté le gouvernement pour se mettre au service de la Société des Usine de l'aluminium à Chippis. Il en fut un moment le directeur, mais n'en resta plus, au bout de quelques années, que l'avocat-conseil. Les conflits qui éclatèrent entre l'industrie de Chippis et les intérêts agricoles de la région firent du tort à la popularité de M. Charles de Preux dans son district.

On nous écrit :

Dimanche, veille de Noël, est décédé à Sierre, dans sa 65me année, M. Charles de Preux, préfet du district de Sierre, ancien conseiller d'Etat et ancien conseiller national et aux Etats. Dans toutes les hautes charges auxquelles l'appela la confiance de ses concitoyens, Charles de Preux fit preuve de grandes qualités de travail, d'ordre et de progrès. Magistrat intègre et énergique, il fut, avec le regretté Michel Zufferey et en sa qualité de juge-instructeur du district de Sierre, le grand pacificateur des esprits et des mœurs parfois agités d'il y a quelque vingt ans.

Un long cortège de parents et d'amis, précédé par la « Gérondine » et dans lequel on remarquait le Conseil d'Etat in corpore, un grand nombre de députés au Grand Conseil, Mgr l'évêque de Sion, les préfets, toutes les sociétés de Sierre avec leurs bannières, ainsi qu'un peloton de gendarmes en grand uniforme, ont accompagné mardi Charles de Preux à sa dernière demeure.

Qu'il repose en paix !

Sourds et sourds-muets. — Le Comité de la « Société romande pour le bien des sourds et des sourds-muets » nous adresse une petite brochure destinée « Aux personnes dures d'oreille ou qui sont menacées de perdre l'ouïe ».

Cette Société fondée à Lausanne en 1917, s'occupe de tous les problèmes concernant la surdité. L'objet de son activité est double, dit-elle dans son programme.

1° Les personnes d'ouïe faible, enfant et adultes.

2° Les sourds-muets, enfants et adultes.

Elle organise depuis plusieurs années des cours de lecture labiale dans les principaux centres de la Suisse romande.

Elle cherche à grouper les personnes dures d'oreille dans un but de défense commune et de fraternité.

Elle met en vente une broche-insigne par laquelle il est possible aux sourds-muets de faire connaître leur infirmité, en évitant des explications fâcheuses et des malentendus désagréables pour les interlocuteurs.

Le Secrétariet central est à Genève (Rue Verdaine 30). Des bureaux et des cours de lecture labiale sont organisés à Genève, Lausanne et Vevey. Dans cette dernière ville, Mlle F. Amsler donne des cours particuliers et collectifs en français et en allemand.

GERONDE. — Pour les sourds-muets. — On recommande instamment à la bonté et à la bienveillance des personnes charitables les pauvres déshérités de Géronde. Les dons en timbres-poste oblitérés, et papier d'étain seront les bienvenus, l'Hospice s'occupant spécialement de l'emploi et de l'envoi à l'étranger de ces articles.

Ernest MOTTIER

Une douloureuse nouvelle nous est parvenue mardi. M. Ernest Mottier, hôtelier, du grand hôtel « Majestic » à Chamonix, bien connu en Valais et dans le monde de l'hôtellerie, venait de succomber le matin même, 26 décembre, à Chamonix, après une brève et cruelle maladie.

Depuis quelques jours, nous savions que l'état de santé de notre concitoyen inspirait le plus vives inquiétudes à son entourage. Nous espérions cependant que la robuste constitution et le jeune âge du malade auraient eu raison du mal implacable qui vient de le terrasser.

M .Ernest Mottier n'avait en effet que 42 ans. Fils de M. Maurice Mottier, premier président de la commune de Vernayaz, le défunt était né dans cette localité. Tout jeune, il embrassa la profession hôtelière et contribua pour une bonne part au développement de cette branche d'activité dans la région. Il dirigea nombre d'années les anciens établissements «Grand Hôtel des Gorges du Trient» et « Victoria » à Vernayaz. Il se fixa plus tard à Chamonix où un mariage l'allia à la famille Cachat, propriétaire de grands hôtels dans la célèbre station du pied du Mont-Blanc. Par la collaboration de ces hôteliers chamoniards bien connus et de M. Mottier, fut construit le vaste et luxueux « Majestic », mis en chantier en 1912.

La direction de ces hôtels ne pouvait pas suffire en morte saison, alors que les sports d'hiver n'étaient pas très développés à Chamonix, à la grande activité de notre compatriote. Il transporta son champ d'action sur les rives de la Méditerranée. C'est ainsi qu'il avait acquis deux hôtels à Nice « Alexandra » et « Gallia » avec son combourgeois M. J.-B. Gay-Balmaz, de Salvan.

Dès sa prime jeunesse, M. Ernest Mottier s'intéressa d'une façon suivie aux affaires publiques et à nos luttes politiques. Dans les rangs du parti libéral, il contribua beaucoup, en 1914, au renversement du régime conservateur dans l'ancienne grande commune de Salvan. On sait que nos adversaires ne se consolèrent pas de cette défaite et ils imaginèrent une revanche en obtenant d'un Grand Conseil docile une division de la commune faite contre le gré et les intérêts des habitants. C'était en 1910. M. Mottier était alors député au Grand Conseil comme représentant libéral du district de St-Maurice. Avec d'autres défenseurs de la volonté populaire, exprimée par un vote communal, il combattit, avec toute l'énergie qui l'a constamment caractérisé, la séparation de Vernayaz d'avec Salvan.

Bien que depuis quelques années il séjournait en dehors de nos frontières, le citoyen si prématurément enlevé suivait au jour le jour ls événements qui intéressaient notre canton et surtout sa commune d'origine. Dans les circonstances importantes, il ne craignait pas les grandes distances pour rejoindre ses amis politiques et les réconforter de sa parole chaude et persuasive.

Pendant qu'il habitait Vernayaz, M. Mottier s'occupait de l'organisation de la musique de Collonges puis de l'« Echo du Trient » qu'il dirigea maintes fois dans les festivals du Bas-Valais.

Mais c'est surtout à Chamonix que nos sociétés valaisannes en balades d'été avaient l'occasion d'apprécier les qualités d'hospitalité helvétique, transplantée sur le sol français, qui distinguaient le regretté défunt. On était toujours assuré de rencontrer chez M. Mottier la plus franche et la plus cordiale réception.

La disparition si imprévue de M. Ernest Mottier causera un grand vide à Chamonix et de profonds regrets chez nous. Devant cette tombe ouverte, nous nous sentons étreint, nous qui l'avons connu si avantageusement, d'une très vive émotion. Nous exprimons à la famille en deuil, à son père, nos sincères sentiments de condoléances.

— L'ensevelissement aura lieu à Chamonix, jeudi 28 décembre.

Aux propriétaires vignerons. — Le Conseil d'Etat a été autorisé par le Département fédéral de l'Economie publique à assurer des prêts à taux réduit, à titre d'action de secours en faveur des propriétaires encaveurs, que la mévente de la récolte de vin de 1922 a actuellement gênés.

La somme mise à la disposition des viticulteurs valaisans, pour atténuer la crise viticole, est déposée à la Banque cantonale et administrée par elle, qui effectuera ces prêts par l'intermédiaire des communes.

Ces prêts sont consentis aux propriétaires encaveurs, aux associations de vignerons, aux sociétés et syndicats vinicoles et éventuellement aux marchands détenteurs de vin valaisan 1922 leur appartenant.

Le taux de l'intérêt est au 2 %.

Cinéma et agriculture. — La merveilleuse invention du cinéma est de plus en plus appliquée d'une façon pratique. On la fait même servir à l'agriculture. Cet usage est déjà fortement répandu en France et en Allemagne. En Suisse, on en est encore à l'a, b, c. dans ce domaine. La commission des Fédérations suisses d'élevage a commencé à filmer les plus beaux sujets et les plus belles collections de bovins de nos races suisses. Espérons qu'on ne s'en tiendra pas là : l'agriculture peut fournir au Cinéma les motifs les plus attrayants et les plus instructifs.

FULLY. — Autour du registre des étrangers. — Le hasard a voulu qu le « Nouvelliste valaisan » du 23 décembre me tombât entre les mains. Cette feuille pie contient un article signé « Pantalon » et où il est question du teneur du registre des étrangers à Fully.

L'auteur de l'article en question parle de truquage du registre des étrangers ! Il invite je ne sais qui à aider le teneur de ce document officiel à mettre un peu d'ordre dans les inscriptions qu'il a faites ! Comme le pondeur de ces vilenies me vise tout particulièrement, je déclare énergiquement à M. Pantolon que, pendant qu'il était en ma possession, le registre des étrangers de Fully n'a jamais subi aucun truquage et qu'il a toujours été tenu régulièrement à jour, tant au point de vue des inscriptions, que du classement consciencieux et régulier des pièces déposées.

Cependant, si malgré tout, il se trouve encore des gens qui me croient capable d'indélicatesses, je déclare être non seulement prêt, mais encore désireux d'avoir à répondre par devant l'autorité compétente, quelle qu'elle soit, pour l'entière justification de mes actes.

Il est vrai que deux chefs du parti conservateur ont exigé le dépôt du registre des étrangers et qu'en outre ces deux mêmes personnages m'ont invité à comparaître devant eux, avant le dimanche 3 décembre, pour répondre sur certaines questions, dans le but, disaient-ils, de m'éviter des ennuis regrettables ; mais comme ces messieurs n'étaient pas compétents pour m'entendre, je me suis tout simplement abstenu.

Maintenant, ces registres auraient sans doute dû être expédiés au Département de l'Intérieur à Sion, mais les ayant réclamés en vain, il est à supposer qu'ils n'ont jamais quitté la commune de Fully. Ne trouvant absolument rien à dire sur mon compte, MM. les conservateurs ont besoin d'avoir pendant quelque temps en leur possession le registre des étrangers, non pas pour contrôler mon travail, mais bien pour examiner ce qui a été fait antérieurement. Il est du reste très compréhensible que, vu la baisse notoire du prix des denrées alimentaires, ils doivent trouver délicieux de donner un coup d'œil, là où, dit-on, la mie de pain a joué un grand rôle.

Comme conclusion, je vous dirai, cher M. Pantalon, de bien vouloir cesser vos gamineries malveillantes, car je vous avertis qu'il pourrait vous en cuire si elles devaient se renouveler.

(Signé) RODUIT Pierre,
teneur du Registre des étrangers.

MARTIGNY-COMBE. — Noël et lumière électrique. — A l'occasion de la fête de Noël, les villages de Martigny-Combe viennent d'être éclairés par la lumière électrique. Digne et utile façon de célébrer la grande fête de paix.

Pour témoigner leur satisfaction et la reconnaissance due aux initiateurs, les habitants ont fait parler le canon, et la joie était dans les cœurs et dans les foyers.

Depuis trente ans, seul le village de La Croix, le chef-lieu de la commune, jouissait du privilège d'être éclairé par l'électricité et cela grâce à la Société d'éclairage de Martigny-Bourg, avec laquelle nous avons entretenu les meilleurs rapports. En la quittant, nous nous faisons un devoir de dire que si nous avons payé, nous avons été bien servis.

Merci chaleureux à tous les membres du Conseil communal pour l'initiative prise.

Merci encore à tous les citoyens qui ont contribué à la réalisation de l'œuvre.

Un bon point à MM. les électriciens Bruchez et Guex, ainsi qu'à leurs ouvriers, pour l'activité déployée en dépit de l'inclémence du temps. Nous pouvons dire, tout à leur avantage, que lumière promise pour telle date fut lumière donnée. Un abonné.

MONTHEY. — Nécrologie. — Dimanche 24 décembre, a été enseveli à Monthey, M. Louis Pottier, huissier du Tribunal, décédé à Monthey, des suites d'une longue maladie, à l'âge de 55 ans. Ce fut un fidèle de l'Harmonie dont il était membre d'honneur.

AYENT. — Secours mutuels. — Des délégués des communes d'Ayent et d'Arbaz ont décidé dimanche de créer en commun une caisse-maladie qui bénéficierait des subsides fédéraux.

On examine l'éventualité de l'établissement d'un médecin permanent dans l'une des deux localités. Des subsides de la Confédération pourront être également demandés dans ce sens.

SIERRE. — Parti libéral-démocratique. — Le comité du parti organise pourle samedi 30 courant, à 19 h. 30, à l'Hôtel Bellevue, à Sierre, une soirée-choucroute avec partie familière à laquelle il convie chaleureusement tous les citoyens libéraux-démocrates.

BAGNES. — Nécrologie. — L'autre jour, on a enseveli à Bagnes M. Héliodore Baillifard, de Bruson, ancien instituteur et ancien président de la Chambre pupillaire. Il fut aussi pendant plusieurs années receveur communal. C'est une figure caractéristique et bien connue dans la vallée qui disparaît.

SOUSCRIPTION
POUR ELEVER UN MONUMENT
SUR LA TOMBE DE LOUIS COURTHION
(Deuxième liste)

Première liste	fr. 201.—
Edouard Arlettaz, Martigny-Ville	20.—
A.-L. Rouiller	5.—
Emile Puippe, Sembrancher	5.—
Otto Hänni, Martigny-gare	2.—
Albert Sauthier, Charrat	5.—
Auguste Sauthier, Sion	5.—
Pierre Terrettaz, Charrat	5.—
Ernest Farquet, Genève	10.—
Total	fr. 258.—

La souscription est prolongée au delà du 31 décembre, date fixée de prime abord.

Les dons les plus modestes sont toujours reçus avec reconnaissance par M. J. Bertrand, pharmacien à Chexbres (compte de chèque II b 185) et par M. Gabbud à Martigny (compte de chèque II c. 58).

D'autre part, la souscription organisée à Sion par M. Paul de Rivaz s'élève en ce moment à 200 fr. environ.

Le concert de l'Harmonie

Le concert de l'Harmonie a fait courir tout Martigny samedi soir au Cinéma.

Le programme, d'une très belle tenue, comprenait des œuvres de Schubert, Paradis, Puccini, Massenet et Debussy. Nous ne pouvons que féliciter nos musiciens ; cette soirée fut pour eux un beau succès.

Leurs exécutions ont gagné en clarté, en équilibre et en homogénéité. Certains numéros de la délicieuse « Symphonie inachevée No 2 » de Schubert, la « Marche Nuptiale », l'ouverture de « Phèdre » furent rendus, à part quelques flottements des basses, avec une propreté, une précision rythmique et un nuancé remarquables pour des amateurs.

Nous avons moins goûté la sélection sur la « Bohême », de Puccini. Cette longue suite d'airs plus ou moins bien enchaînés, n'est pas d'un intérêt palpitant. Nous nous plaisons cependant à reconnaître que les solistes s'acquittèrent de leur tâche avec distinction. Nos compliments au bugle, au trombone et au piston.

Que dire maintenant de la « Boîte à Joujoux » de Debussy ? Nous étions curieux de connaître la façon dont l'Harmonie interpréterait cette page du maître impressionniste, d'une spontanéité charmante sous une forme un peu étrange pour les non-initiés. Nous sommes ici en présence d'un changement radical de technique. L'harmonie traditionnelle en est bouleversée. Au lieu de nos seules gammes, majeure et mineure, base de construction de toute mélodie, une foule d'échelles différentes : gammes de cinq notes, gammes par tons entiers, etc. Au lieu de la distinction fondamentale des accords consonants et des accords dissonants, tous les accords considérés comme consonants ; par suite, plus de résolutions ; des accords nouveaux formés de rencontres de sons jugées auparavant barbares et exclues de la musique.

Si nous disions à nos musiciens qu'ils se sont joués des difficultés très spéciales de cette musique, ils ne nous croiraient pas. Qu'ils ne perdent cependant pas courage ; la première exécution fut déjà très satisfaisante. Avec encore un peu de travail, ils arriveront à parachever la mise au point de cette partition. Nous espérons entendre la « Boîte à Joujoux » dans un prochain concert.

Mme Outers prêtait son concours à la soirée et chanta d'une voix sympathique à laquelle ne manque pas la maîtrise du métier, l'« Air de Micoëla », de Carmen, et le « Grand air de Philine » de Mignon. Très applaudie, l'aimable cantatrice voulut bien ajouter à son programme quelques morceaux qui firent grand plaisir.

Les soli du cor et de la clarinette furent aussi d'agréables diversions. M. Papilloud joua avec goût et une jolie sonorité une romance de Schumann. Mais pourquoi cette timidité ? M. Meylan, par contre, se présente avec une belle assurance. Son jeu expressif, son mécanisme impeccable lui assurent chaque fois les faveurs du public.

M. Nicolay, qui fut la cheville ouvrière de ce beau concert, se présentait pour la première fois samedi à la population de Martigny. Le nouveau directeur de l'Harmonie possède toutes les qualités d'un chef. Son geste est sobre, clair, expressif ; ses musiciens sont bien stylés, attentifs et souples. M. Nicolay tint également avec distinction le piano d'accompagnement.

Notre tâche n'est pas accomplie. Il nous reste encore à présenter nos remerciements aux membres du Comité. N'est-ce pas à leur dévouement, à leur savoir-faire, que notre société municipale doit une bonne partie de ses succès ?

Les nombreux amis de l'Harmonie qui garnissaient samedi soir la salle du Cinéma, ont admiré, une fois de plus (et ce sera la récompense de ces Messieurs), ce que peuvent faire des amateurs quand ils se soumettent à une discipline et travaillent consciencieusement sous une bonne direction. Un auditeur.

MARTIGNY

Soirée-choucroute du Chœur d'hommes

La soirée-choucroute annuelle du Chœur d'hommes aura lieu samedi soir 30 décembre, chez M. Marty, Hôtel de la Gare.

Tous les amis et membres passifs du Chœur d'hommes sont cordialement invités à cette soirée.

Prix de la carte : 3 francs.

S'adresser à M. Georges Saudan, commis postal.

Exposition à l'Hôtel Clerc

Du mardi 26 décembre au jeudi 4 janvier, tous les jours de 13 h. et demie à 18 h., a lieu à l'Hôtel Clerc, une intéressante exposition de dessins et d'aquarelles de M. André Closuit, le délicat et modeste artiste de notre ville dont les lecteurs du « Confédéré » ont souvent savouré les croquis en prose qu'il a publiés dans notre journal.

Accident

Un ouvrier du téléphone, M. Edouard Claivaz, de Martigny, a fait, mardi, une chute d'un poteau du téléphone en amont de Bovernier, un peu plus bas que le tunnel de la Monnaie. Il s'est fait une très forte contusion au bas de la jambe gauche, ce qui le forcera à l'inaction pendant quelques semaines.

Nous espérons que M. Claivaz n'a subi aucune lésion intérieure et que cet accident n'aura pas de suite grave.

Le second loto de l'Harmonie

Dimanche 31 décembre, se tiendra à l'Hôtel Kluser, dès les 14 heures, le second loto organisé par l'Harmonie municipale.

Les favorisés de la chance gagneront de belles quines consistant en volailles et autres comestibles.

Décès

Aujourd'hui a été enseveli à l'âge de 77 ans, M. Antoine Farquet qui fut chef-guide des cochers alors que notre ville était un centre touristique important et une étape pour les étrangers qui se dirigeaient en voiture sur Chamonix et le Grand-St-Bernard. L'établissement successif des diverses voies ferrées qui partent de Martigny, puis le développement de l'automobilisme ont complètement modifié, sous ce rapport, le caractère de la localité.

Le défunt fit de l'enseignement dans sa jeunesse.

C'était le père de notre excellent ami M. Ernest Farquet, à Genève, président de la Société des voyageurs de commerce de la Suisse romande, et le beau-père de M. Louis Providoli, de l'Hôtel de la Poste, à Viège.

Fermement attaché au parti libéral-radical, M. Antoine Farquet assistait régulièrement à nos réunions, exemple que devrait imiter la jeunesse d'aujourd'hui, laquelle se désintéresse trop de la vie publique.

Au scrutin du 3 décembre, ce bon vieillard avait dit qu'il croyait bien que ce serait la dernière fois qu'il se rendrait aux urnes. Il ne disait que trop vrai.

Ce vétéran s'en va un jour avant le 52me anniversaire de son mariage, célébré le 26 décembre 1870. La fidèle compagne de sa vie lui survit à l'âge de 81 ans.

A la nombreuse famille du défunt, nous présentons nos vifs sentiments de condoléances.

Dans la région

La fuite du temps

Le « Journal de Leysin » annonce la disparition d'une des figures les plus caractéristiques du vieux Leysin antérieur au développement de la station hôtelière : M. Jules Warpelin, ancien entrepreneur et dépositaire postal.

Détail caractéristique : ce vieux Leysenoud était né le 14 août 1847, exactement le même jour que le regretté Robert Comtesse, ancien président de la Confédération qui l'a précédé de quelques semaines dans la tombe. Le dépositaire postal avait échangé quelques fois des cartes de sympathie avec l'éminent magistrat à l'occasion de leur commun anniversaire.

L'ancien facteur de Leysin fit longtemps la pénible course quotidienne d'Aigle à Leysin la hotte au dos et le bâton à la main.

Plus tard, il fut l'entrepreneur du service postal Le Sépey-Leysin.

Leysin a changé depuis : il compte maintenant deux bureaux de poste : l'un au Feydey, de IIme classe, avec 1 administrateur, 5 commis nommés, 12 facteurs, 1 remplaçant ; l'autre de IIIme classe, au Village avec un buraliste, un commis et un facteur.

Avec Jules Warpelin, dit le journal cité, s'en va une bribe encore de ce passé que d'aucuns regrettent toujours et les rangs s'éclaircissent chaque jour davantage de ces anciens qui le vécurent et qui virent s'opérer, en trente années, une des transformations les plus phénoménales qu'on ait constatée dans notre pays.

Les vins d'Aigle

Les vins récoltés en 1922 dans les vignes de la commune d'Aigle (environ 53,150 litres dans 26 vases de 1000 à 5,950 litres), mis à prix à fr. 1.18, se sont vendus aux enchères publiques de fr. 1.18 ½ à fr. 1.43 ½, soit au prix moyen de fr. 1.28 le litre.

Aux mises de l'importante association vinicole d'Aigle (160,000 litres dans 53 vases), la mise à prix a été de fr. 1.10 et les ventes se sont faites de fr. 1.10 ½ à fr. 1.35, ce qui indique une sensible amélioration du marché.

En Suisse

Les morts

Dans la nuit de Noël est mort à Morges, M. Alexis Forel, né en 1852, à la fois peintre, écrivain d'art et archéologue.

L'active et studieuse existence du défunt fut consacrée en partie à des voyages d'études d'art et à la création de musées et d'associations pour l'étude de l'archéologie et de l'art (Musée romand, Vieux Morges).

Les victimes de la folie

A Horgenbach (près Frauenfeld, Thurgovie), un affreux drame s'est déroulé le matin de Noël. La femme du paysan Huber, âgée de 30 ans, a été atteinte d'un accès de folie et a noyé ses trois enfants, âgés de 5 mois, 3 et 4 ans, dans la fosse à purin. On y a retrouvé aussi la femme, mais elle vivait encore. Elle a été conduite immédiatement à l'asile d'aliénés, où elle avait été internée autrefois.

Entr'aide intercantonale

L'œuvre d'entr'aide vaudoise-neuchâteloise, en faveur des chômeurs des Montagnes neuchâteloises, a récolté, dans le canton de Vaud, un beau montant en argent et 9,075 kilos de marchandises. Ces dons ont été distribués par le comité à 523 familles de chômeurs comprenant 2,464 personnes. Des remerciements chaleureux vont à tous les collaborateurs de l'œuvre ; ils peuvent être assurés que leur geste de générosité n'a pas été uniquement matériel pour les horlogers éprouvés, mais qu'il leur fut aussi un précieux encouragement moral.

La mort du doyen

On annonce de Bâle la mort de M. Jean Basler, le plus âgé des citoyens de Bâle-Ville. Il laisse dix enfants, dont l'aîné est âgé de soixante-douze ans. Lui-même avait atteint l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans. Jusqu'à ces derniers jours, il avait conservé une excellente mémoire et était en parfaite santé.

Crise municipale

Ensuite du vote hostile de la majorité des citoyen de la commune des Planches sur la question de la fusion montreusienne, M. le syndic Dr Vuilleumier a donné la démission que nous avons annoncée. Deux municipaux l'ont suivi dans sa retraite.

Les hôtes de Gstaad

Sont descendus à l'Hôtel Palace de Gstaad, MM. Venizelos et la délégation grecque ; Diamantis et la délégation roumaine ; les délégations italienne et anglaise ; le ministre des Etats-Unis à Berne, et le ministre du Danemark à Berne.

Pour la vieillesse

Le Bureau de bienfaisance de Genève a reçu d'un généreux donateur 20,000 fr., dont les intérêts devront être versés chaque année au fonds du comité cantonal genevois de la fondation « Pour la vieillesse ».

Nouvelles de l'Etranger

A Lausanne

Les Turcs de la Conférence de Lausanne se montrent très pointilleux et ombragux, au sujet des droits à accorder aux minorités ethniques du vaste et flottant empire turc aux frontières si imprécises.

Les Arméniens voudraient fuir la république bolchéviste d'Erivan et réclament l'obtention d'un territoire complètement à eux en Cilicie, au large du golfe d'Alexandrette.

Les Anglais convoitent Mossoul, mais les Turcs ne sont pas d'accord. Ismet pacha est menaçant : « Les jours qui suivront Noël verront la paix ou la guerre », a-t-il déclaré à un journaliste américain.

Çà et là

— Le « Temps » annonce que M. Victor Marguerite, auteur de « La Garçonne », a décidé de ne pas déférer à l'invitation que lui a adressée le grand chancelier de l'Ordre de la Légion d'honneur d'avoir à comparaître devant une commission d'enquête.

Le dernier roman de Victor Marguerite, « La Garçonne », a été vivement critiqué dans certains milieux.

Anatole France défend l'attitude du romancier incriminé.

— Un tamponnement s'est produit à Paris sous le pont de Soissons, à la sortie de la gare du Nord, entre un train de marchandises et un train de voyageurs. Quinze victimes, dont deux morts.

— M. Nicod, député communiste, maire d'Oyonnaz (département limitrophe de l'Ain) a été révoqué à cause de graves irrégularités commises dans la gestion des affaires municipales.

— A la gare d'Onteniente, près Valence (Espagne), un train militaire dégringolant une pente, est venu heurter un train de marchandises en manœuvres. 12 morts et 90 blessés ont été retirés des décombres.

— Le grand musicien sacré Lorenzo Perosi, auteur de célèbres oratorios et ancien directeur de la Chapelle Sixtine, qui avait manifesté l'intention de passer au protestantisme, serait atteint d'aliénation mentale, selon une commission médicale qui l'a déclaré irresponsable.

— L'Académie de médecine de Paris a consacré une séance tout entière à Louis Pasteur et à son œuvre grandiose, à l'occasion du centenaire de sa naissance.

— Les derniers prisonniers de guerre allemands ont été conduits d'Avignon à la frontière allemande où ils ont été rendus à la liberté.

— A Gaia, dans les Indes, s'est ouvert un congrès national. Dans son discours d'ouverture, M. Das, président, a fait entrevoir la perspective de la constitution d'une grande nation hindoue.

— Une jeune fille et son fiancé ont été victimes d'un double assasinat près de Morhange. Le meurtrier, qui était dissimulé dans l'ombre, abattit le jeune homme d'un coup. La jeune fille fut atteinte de deux coups de feu.

— Mardi matin, entre la gare principale de Cologne et la gare de Cologne-sud, un train vide a pris en écharpe un autre train arrêté. Deux personnes ont été tuées. Il y a plusieurs blessés.

Demandez le Cafola

MILKA SUCHARD AU CAFÉ

PARIS Hôtel Bristol
2, rue Dunkerque, à 1 min. gares Nord et Est. Dern. conf. Maison suisse
Adolphe CRETTAZ, prop.-dir.

Ménagères ! Demandez le CHOCOLAT KLAUS
le plus économique, le plus sain et le meilleur marché

Félix Gallino & Co, Martigny
VINS EN GROS
Nebiolo ouvert extra fin 1922

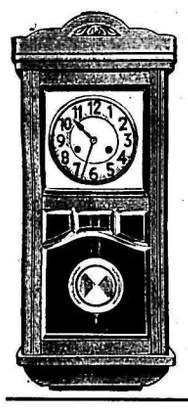

Horlogerie-Bijouterie
W. GUENIN, Martigny
Maison Addy Tél. 140 Av. de la Gare
Régulateurs Réveils
Grand choix de cadeaux
Epingles à cravate, Broches, Boucles d'oreilles, Chaînes, Bagues
Nécessaires pour manicures et à coudre, Breloques, Pendentifs
Or, argent, doublé, alpacca, etc.
Prix modérés
Pour tout achat au-dessus de 10 fr. le client a droit à un billet de cinéma gratis

Un demi-siècle de
succès
contre
Toux Catarrhe
Bronchite
Exiger l'emballage rouge
En vente dans toutes les pharmacies ou directement chez P. de Chastonay, pharmacien. Place de la Riponne, Lausanne

Félix Gallino & Co, Martigny
VINS EN GROS
Asti ouvert extra fin 1922

A louer
un appartement
de 3 chambres et une cuisine.
S'adresser au Café de Genève, Martigny-Ville.

A vendre
une jument
primée deux fois, âgée de 7 ans et un
poulain
de 7 mois. S'adresser à Jos.-Marie Bender, Fully.

A VENDRE
ou à échanger contre du bétail bovin une
pouliche
de 3 ans et demi, avec char et accessoires. Emile Burnier, Saxon.

Autos-camions
à vendre
Camion Opel 2 tonnes ½.
Camionnette Martini 1 tonne.
Garage à remettre
Garage Bovay, Vevey.

Viande désossée
pour charcuterie de particuliers
Fr. 1.50 le kilo
Boucherie Chevaline Centrale
Louve 7 Lausanne
Demi-port payé. Tél. 92.59

CÉPHALINE

Petitat, phar., Yverdon
et toutes pharmacies.
1.75 la boîte
Antinévralgique préféré
contre Grippe, Migraines, Fièvres, Insomnies, etc.

On demande
pour tenir un ménage de quatre personnes une
fille
de 20 à 25 ans, sachant faire un peu la cuisine. Bon gage et vie de famille. S'adresser «Au Bon Marché», J. Richard-Martin, Martigny

On cherche
une brave et robuste
Fille
de 16 à 18 ans pour aider au ménage et au restaurant. S'adresser à J. Weber, Pension-Restaurant du Cerf. Chesières (Vaud).

LE SIROP LES PASTILLES MIRA
GUERISSENT TOUX, RHUMES etc.

Viande
pour rôtir, sans os par kg. 1.80
pour fumer, sans os » 1.70
désossée pr saucisses » 1.60
Viande salée » 2.50
Saucisse de conserve 2.50
Schüblinge par paire 0.35
Cervelats » 0.25
Saucisses au cumin » 0.25
Saucisses » 0.25
Gendarmes » 0.30
Expédie constamment contre remboursement
J. DRELLER, BALE
Boucherie Chevaline

FARINE
de blé pour l'engraissement du bétail, très belle qualité prix avantageux. Tourteaux, maïs, orge, avoine, Scories Thomas, sels de potasse. Engrais pour la vigne.
Association Agricole, Sion
Téléphone 140

Viande bon marché
Quartier devant le kg. 0.80
Quartier derrière le kg. 1.20
Boucherie Chevaline Centrale, Louve 7, Lausanne.

Le meilleur cadeau pour les Fêtes
(Rabais)
4000 bouteilles 1er choix
Asti Mousseux fr. 2.50
Moscatel Fletri 2.50
Nebbiolo 2.50
Barbera 2.—
Depuis caisses de 6 bouteilles
A. Rossa, vins, Martigny

A vendre
2 mulets
ainsi que les colliers. S'adresser à la Fabrique de Glace, Montreux.

CADEAUX UTILES
CHAUSSURES en tous genres
AUX PRIX LES PLUS AVANTAGEUX DU JOUR
A l'occasion des fêtes de l'An de nombreux articles seront soldés à très bas prix
QUE CHACUN EN PROFITE
CHAUSSURES MODERNES S. A.
Place Centrale MARTIGNY Rue du Gd St-Bernard

Félix Gallino & Co, Martigny
VINS EN GROS
Barbera ouvert extra fin 1922

Occasion
A vendre pour cause double emploi : 1 appareil photographique Suter, 9x12, double anastigmat F : 6. 8. obturateur «Ibso» avec 6 chassis pour plaques et chassis Filmpack. 1 appareil «Vedo» pour agrandissements, complet avec lampes, cordon et fiche de contact. Le tout à l'état de neuf. S'adresser Case postale No 9264, Sion.

Grande baisse sur la viande bovine
Rôti cuisse, fr. 1.— et 1.20 le ½ kg.
Bouilli, devant, fr. 0.80 et 0.90 le ½ kg.
Envoi au detail ou par quartier
Boucherie Bovey, Université 11, Lausanne
Téléphone 88.85

Magasin de chaussures
U. Giroud - Vernay
Martigny-Bourg
(en face de l'horloge TÉLÉPHONE 178
Grand choix de chaussures fines et ordinaires
Prix et qualité défiant toute concurrence
RÉPARATIONS soignées — LIQUIDATIONS fin de série
A l'occasion des fêtes, rabais de 10 %

Félix Gallino & Co. Martigny
VINS EN GROS
Freisa ouvert extra fin 1922

Madame Vve Héliodore BAILLIFARD à Bruson, Bagnes;
Monsieur et Madame Gustave BAILLIFARD, à Nice;
Monsieur Joseph BAILLIFARD et ses enfants;
Monsieur et Madame François BAILLIFARD et leurs enfants;
Monsieur Paul BAILLIFARD;
Mesdemoiselles Marie, Marguerite et Louise BAILLIFARD;
ainsi que les familles alliées à Bagnes remercient très sincèrement les nombreuses personnes qui ont pris part au grand deuil qui vient de les frapper en la personne de leur regretté époux et père

Monsieur Héliodore Baillifard

instituteur et ancien président de la Chambre pupillaire de Bagnes.

Restaurant du Stand, Martigny-Bourg

Pendant les Fêtes de Nouvel-An et Les Rois, il y aura

Poisson, Volaille, Gibier

et autres consommations de 1er choix. Diners, soupers sur commande. Prière de s'annoncer à l'avance.

A partir du Nouvel-An, chambre et pension à fr. 4.50 par jour

Se recommande: **Vve Thiévent.**

A vendre une

Maison

sur la place de la gare Saxon avec jardin. Conviendrait pour tout genre de commerce et agriculteur. Prix très raisonnable. S'adresser sous P 5116 S Publicitas, Sion.

Bon mouleur et fondeur

de fer **est demandé.** Place stable et bien rémunérée. Offres sous P 5113 S Publicitas, Sion.

Hôtel Clerc, Martigny-Ville

DU 26 DÉCEMBRE 1922
AU 4 JANVIER 1923
de 1½ heure à 6 heures

EXPOSITION

Aquarelles - Dessins

d'André Closuit

Nouvel-An

A l'occasion des Fêtes

Vols au vent garnis

Pâtés froids

sur commande

Bonbons chocolat Petits fours
Fabrication de la maison
Brioches Pains au raisin

Confiserie-Pâtisserie J. Tairraz
MARTIGNY

Eleveurs !

Voulez-vous économiser et surtout améliorer considérablement vos fourrages hâchés?

Additionnez-les de **Risina**

ce qui vous donnera les plus beaux résultats.

Vous trouverez cette farine dans les bons magasins du Valais ou bien adressez-vous directement à la Rizerie du Simplon à Martigny.

Prix fr. 15.— les 70 kilos, avec toile, gare Martigny

Atelier de ferblanterie

Installations sanitaires, toiture, verre et réparations en tous genres

Hugon Francis Rue du Rhône **Sion**

Banque Tissières Fils & Cie

MARTIGNY

reçoit des dépôts d'argent en:

Dépôts à terme 5 %
Comptes-courants (bloqués - taux à convenir suivant terme et montant)
Comptes-courants à vue 3-3½ %
Caisse d'Epargne 4½ %
(au bénéfice de garanties spéciales)

Prêts hypothécaires - Comptes-courants avec ou sans garanties hypothécaires
Avance sur titres
Envoi de fonds en tous pays - Changes

HOTEL KLUSER, MARTIGNY

Dimanche 31 décembre 1922, dès 14 h.

GRAND LOTO

organisé par l'Harmonie Municipale

INVITATION CORDIALE

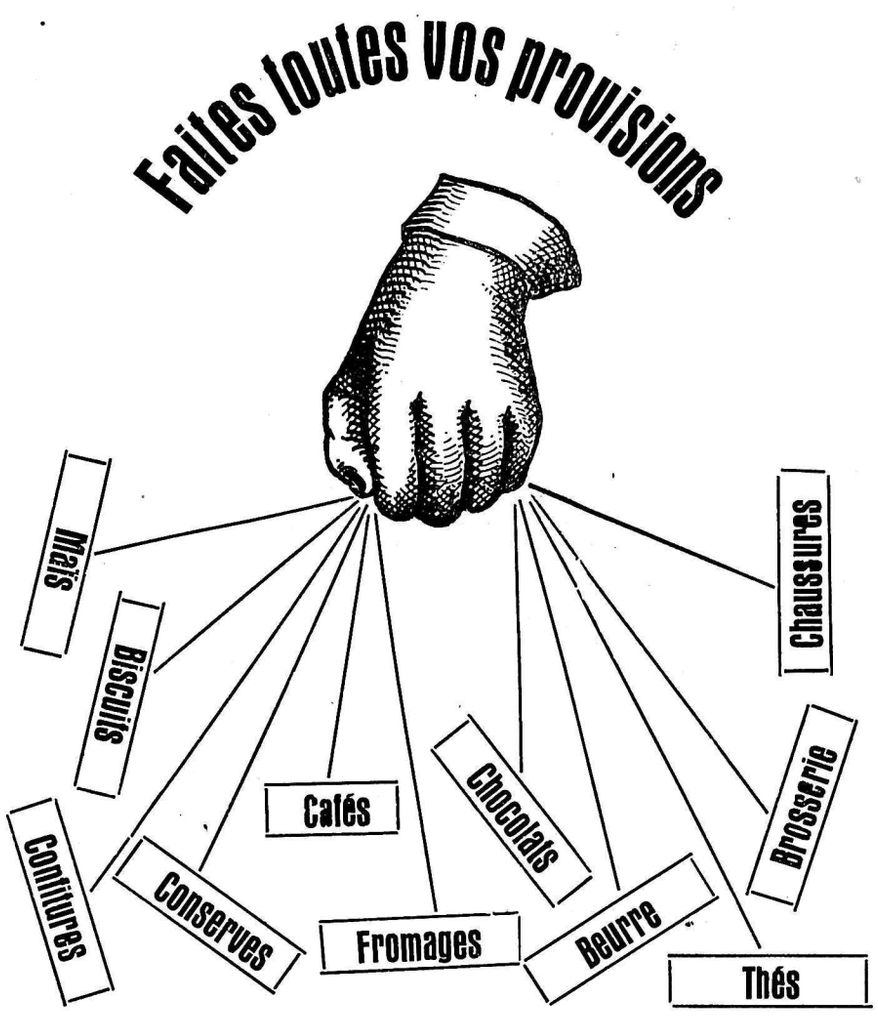

Briquettes, Anthracites, Cokes - Articles de Noël

Société Coop. de Consommation „L'Avenir"

Martigny

UNE BOITE
de
VÉRITABLES
Pastilles VALDA
BIEN EMPLOYÉE, UTILISÉE A PROPOS
PRÉSERVERA
votre Gorge, vos Bronches, vos Poumons
COMBATTRA EFFICACEMENT
vos Rhumes, Bronchites, Grippe, Influenza, etc.
MAIS SURTOUT EXIGEZ BIEN
LES VÉRITABLES
PASTILLES VALDA
vendues seulement
en BOITES de 1 fr. 75
portant le nom
VALDA

Etrennes Nouvel-An

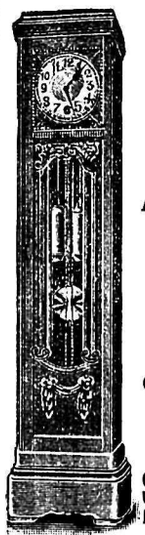

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie - Optique - Machines à coudre PFAFF

HENRI MORET

Avenue de la Gare Martigny-Ville Téléphone 35

A l'occasion des Fêtes:
Grand étalage d'ARTICLES NOUVEAUX pour cadeaux

Le plus riche assortiment en Bagues, Broches, Boucles d'oreilles, Bracelets, Sautoirs. Chaînes et Colliers en or, argent et doublé

Grand choix de Montres, Pendules et Réveils en tous genres

Orfèvrerie argent et argenté ORIVIT, 1er marque
Services à thé, à café, Coupes, Jardinières, etc.

Spécialité de petits cadeaux argent: Porte-cigarettes, Bourses, Dés, Cannes, etc. Services de bureau, Nécessaire à coudre, Cachets, Boîte et **Jumelles — Longuevues**

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie — Service principal fondé en 1857

Mutuelle pure — Pas de responsabilité personnelle des assurés

Le plus important portefeuille d'assurances suisses

Tous les bonis aux assurés

S'adresser à la **Direction à Zurich,** Quai des Alpes 40, ou à l'Agence générale de **Charles Daiber,** Galeries du Commerce, **Lausanne**

Une
Fortune

Prochain tirage 31 décembre

Un placement avantageux, vous est offert par des séries d'obligations à lots, au comptant ou payables par mensualité de fr. 5.-, 10.-, etc. de l'emprunt de

l'Association du Pers. de Surv. des Entr. de Transport Suisses

Prix de la Série de 20 obligations Fr. 200.— 6 belles primes garanties et remboursement minimum fr. 400.— par série sortante dans les prochains tirages. Prochain tirage: 31 Décembre. Prix de l'obligation fr. 10.—. Rembours. minimum fr. 12.50.

Banque de Commerce et de Valeurs à Lots S. A.

20, Rue du Mont-Blanc **Genève** 20, Rue du Mont-Blanc

A vendre
à Martigny joli
veau
femelle, race d'Hérens, issu de bonne ascendance.
S'adresser au *Confédéré*

A vendre
porcelets
de 5 semaines. S'adresser à Jules Favre, maréchal, Martigny-Bourg

---

Voyageur
en liqueurs

possédant une bonne clientèle dans la Suisse française, désire entrer en relations avec une bonne maison sérieuse pour s'adjoindre la vente des marques du Valais S'adresser sous initiales M. M. poste restante Hôtel-de-Ville, La Chaux-de-Fonds.

A vendre

à bon compte, de préférence en bloc
Outils de campagne
Mobilier de cuisine
Fourneau-potager
Buanderie, calorifère
Une vache, prête au veau
Foin, regain, fumier
Scie roulante, etc. etc.
S'adresser au «Confédéré» en ajoutant 40 ct. en timbres.

Expédie le meilleur marché

Rôti	1re, sans os	le kg. fr.	1.80
Rôti	2me	le kg. fr.	1.50
Bouilli	avec os	le kg. fr.	0.80
Viande	hachée pour charcuterie,	le kg. fr.	1.50
Salamis	extra	le kg. fr.	3.-

Port payé depuis 5 kg.
Boucherie Caballus Lausanne

Pianos

Schmidt-Flohr, Burger & Jacobi, Lipp, Bechstein. Pianos à queue. **Harmoniums** des meilleures marques.

H. Hallenbarter, Sion

Pianos d'occasion

3 pianos

remis à neuf, très avantageux, avec 5 ans de garantie et amortissements mensuels. Demandez la liste gratis et franco.

A. Emch, Montreux
19, Avenue du Kursal

On demande
tout de suite une
bonne à tout faire

bien recommandée sachant cuire et connaissant le service d'un ménage soigné. Offres sous chiffre P 57814 V à Publicitas S. A. Vevey

---

M. Paccolat
Vins
Martigny-Bourg
U
Alicante
extra
Se recommande Tél. 90

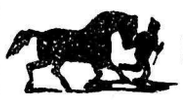

Voici la
meilleure adresse
pour vendre vos chevaux pour l'abatage, ainsi que ceux abattus d'urgence à la
Boucherie Chevaline Centrale
H. VERREY
Téléphone: Boucherie 92.59
Appartement 92.60
Louve 7, **Lausanne**
Maison ne revendant pas pour le travail

Smeldur est le ressemelage le plus durable, le plus solide, le plus économique.
Smeldur est imperméable et use le pavé. **Smeldur** peut être ferré à volonté.
Smeldur empêche de glisser. **Smeldur** est le complément indispensable des socques.
Smeldur rend la marche douce, gracieuse et silencieuse.
Smeldur est l'ennemi des pieds froids, humides et douloureux: des refroidissements, de la grippe, etc.
Smeldur peut être posé par vous-mêmes, tranquillement, tout en vous amusant.
Smeldur est le ressemelage ultra-moderne.
Smeldur tient à vos intérêts, est le meilleur ami de vos pieds.
(Commandez nos semelles et talons en joignant le patron ou apportez vos chaussures)

M. FESSLER - Aux Spécialités Nouvelles - Martigny-Ville

MESDAMES

C'est aux

Grands Magasins Orsat

MARTIGNY

QU'A L'OCCASION DES FÊTES VOUS TROUVEREZ LE PLUS GRAND CHOIX D'**ETRENNES UTILES** ET BÉNÉFICIEREZ DU

10 %

SUR TOUS LES ARTICLES

VISITEZ NOS VITRINES